

RENSEIGNEMENTS

ATTENTION ! : Rentrée des classes : *JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2011 à 8h45*

HORAIRES : MATIN 8h45 – 11h45 / APRES - MIDI 13 h 30 – 16 h

- SOUTIEN le lundi, mardi et le jeudi de 13h à 13h30 d'octobre à mai inclus, pour les enfants qui en ont besoin.

• **CANTINE** : Elle a lieu tous les jours -y compris le mercredi – Si vous souhaitez que votre enfant y déjeune occasionnellement, veuillez nous le faire savoir la veille en portant le nom de votre enfant sur la fiche-cantine (couloir des maternelles) et en joignant le règlement de **4 € 70** dans une enveloppe mentionnant le nom de l'enfant et la date du jour. Pour une prise de repas régulière de quatre repas par semaine, vous pouvez bénéficier d'**un forfait au mois de 61€**.

- **ETUDE / GARDERIE** : A partir de **7 h 30 le matin** et de **16h15 jusqu'à 18 h 15 précises** le soir.

Le mercredi la garderie se termine à 13 h précises

- Possibilité de conduire les enfants de maternelles à la Rivoline à 13h (centre aéré)
- « Mercredis Saint-Hilaire » : Accueil des enfants de Primaire les mercredis après-midi

N'est pas comptabilisé en garderie uniquement le quart d'heure de chaque sortie (11h45-12h et 16h-16h15)

Toute demi-heure entamée est due

Les garderies occasionnelles doivent être réglées le jour même

Pour ne pas gêner le travail des enfants, nous vous demandons de ne pas interrompre l'étude et de venir les chercher au plus tôt à 16h45

➤ Forfait mensuel :

- 10 € par mois pour une demi-heure quotidienne
- 20 € par mois pour une heure quotidienne
- 30 € par mois pour une heure et demi quotidienne

➤ Forfait occasionnel : 3,50 € par garderie quelle que soit la durée

- **ASSURANCE SCOLAIRE** : Vous avez la possibilité d'adhérer à l'assurance scolaire et extra-scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe (**7 € 30 pour l'année**) facturé sur le bordereau du mois d'octobre. Cette option est non-obligatoire mais si vous choisissez de ne pas y adhérer parce que vos enfants sont déjà assurés ailleurs, veuillez me faire parvenir dès les premiers jours de classe une attestation d'assurance.
- **BORDEREAU DE CONTRIBUTION DES FAMILLES** :
 - Le montant des **frais scolaires est de 33 euros par mois** avec la possibilité de choisir **un tarif de soutien de 36€ ou de 39€** si vous souhaitez aider l'école (**à indiquer sur la fiche comptabilité**)

La participation à la scolarité ne doit jamais être un empêchement à l'inscription !

Au début de chaque mois le bordereau des contributions familiales sera remis à chaque enfant. Veillez ne faire qu'un seul règlement par famille et confier le tout à l'aîné. Si l'une ou l'autre famille avait des difficultés pour le règlement, n'hésitez pas à me contacter pour que nous trouvions une solution.

- Les familles résidant sur Poitiers, munies d'un justificatif de revenus, peuvent demander une aide pour la cantine en s'adressant au bureau d'aide sociale (45 rue de la Marne)
- Les frais de fournitures scolaires (fichiers, livres...) seront portés sur le premier bordereau.
- Quand la mairie nous l'aura communiqué nous vous ferons connaître les lieux et dates des diverses activités sportives. Seuls les frais de transport vous seront facturés.

➤ **Pour les enfants qui sont en Primaire, veuillez prévoir, quand vous l'aurez, une attestation de domicile pour les familles de Poitiers (facture EDF-GDF, téléphone fixe, eau, quittance de loyer...) datant obligatoirement du mois de Septembre.**

REGLEMENT INTERIEUR

PONCTUALITE :

La ponctualité indispensable dans une école est aussi une politesse. Sauf exceptions dues à un imprévu, nous vous demandons de **bien vouloir respecter les horaires**. C'est pourquoi nous vous demandons d'arriver 5 min avant l'heure. Pour les Classes Maternelles, nous demandons aux parents de confier leurs enfants aux enseignantes et de **quitter la classe et l'entrée aussitôt la sonnerie** ! Le portail est fermé à 8h 45. **Nous demandons aux parents de ne pas « faire réunion » sur la cour !**

Il est interdit aux parents de réprimander des enfants et de « régler leurs comptes » **seuls avec eux** sur la cour.

ABSENCES :

Toute absence **doit obligatoirement** être précédée ou suivie d'un mot justifiant le motif. Une absence de courte durée peut être signalée par téléphone. Dans tous les cas après une absence un enfant de primaire doit revenir avec un certificat médical en cas de maladie ou avec un autre justificatif écrit des parents

SORTIES DE L'ECOLE :

Aucune autorisation de sortie ne sera acceptée par téléphone. Pour la sécurité des enfants, l'école doit être en mesure de savoir précisément avec qui part chaque enfant le midi et le soir. **Si vous souhaitez que votre enfant parte seul, avec un autre parent même connu de l'école ou avec une autre personne un mot écrit sera nécessaire et obligatoire.** Celui-ci devra faire mention des coordonnées de la personne et des jours et heures auxquelles elle prendra les enfants. Au besoin on pourra lui demander une pièce d'identité.

LA TENUE :

Dans son projet éducatif, l'École Saint-Hilaire se propose de donner aux enfants une formation humaine et chrétienne. Cette éducation ne peut s'accommoder de laisser-aller, c'est pourquoi nous demandons aux enfants de porter une tenue vestimentaire simple et correcte. Le respect des autres se manifeste dans la tenue aussi bien que dans le langage et la politesse que toute personne fréquentant l'établissement s'engage à respecter. Afin d'éviter toute perte, veillez à marquer ce qui appartient à votre enfant.

RESPECT DE L'AUTRE ET POLITESSE :

Toute forme de violence est interdite à l'école. La politesse s'exerce à chaque instant et envers tous (adultes, camarades). Tout langage grossier est à proscrire.

Le non respect du règlement intérieur entraîne une réparation, des sanctions, voire l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement en fonction de la gravité des faits au jugement de la Direction.

Chaque enfant de Primaire se voit attribuer une carte de bonne conduite qui comporte 5 points. Des comportements tels que la violence corporelle ou verbale, le vol, la désobéissance répétée, les devoirs non faits, les dégradations volontaires et le gaspillage de nourriture peuvent entraîner la suppression de points. Quand l'enfant n'a plus de points sur sa carte, il revient à l'école un mercredi libéré.

MATERIEL SCOLAIRE :

Certaines fournitures scolaires ainsi que des livres sont distribués selon les besoins dans les classes. Les livres devront être couverts (que le scotch n'adhère pas au livre !) Tout acte de dégradation engage la responsabilité de l'enfant et de ses parents qui devront soit remplacer le matériel soit régler la facture.

CANTINE :

Les enfants sont invités à respecter les règles de politesse à table, à goûter à tout ce qui leur est présenté et bien entendu à éviter tout gaspillage de nourriture. Les régimes et allergies alimentaires doivent être signalés lors de l'inscription.

CORRESPONDANCE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les entrevues avec les enseignants sont nécessaires pour le suivi des enfants, une réunion de classe aura lieu au cours du premier trimestre. Si vous souhaitez parler avec un enseignant veuillez prendre un rendez-vous ; on ne peut pas sérieusement et par discrétion parler de choses qui demanderaient un entretien cinq minutes avant la rentrée des classes ou à l'heure où l'enseignant fait la sortie.

Dans chaque classe, un cahier de liaison journalier fait le lien entre l'école et la famille.

DIVERS :

Les échanges de jouets et de goûters sont interdits à l'école. Il est préférable que les jouets de la maison restent à la maison et que ceux de l'école restent à l'école ! Les jeux qui favorisent l'isolement (jeux électroniques...) sont formellement interdits. Pour éviter les risques d'intoxication, les pâtisseries à base de crème sont prohibées dans les écoles.

-Le chewing-gum et les sucettes sont défendus dans l'école.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS